EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 27 juin 2024

Direction Technique - N°07.05.2024.55

Objet: Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime pour le financement des travaux de transformation du logement du gardien en Maison des Associations au complexe Sportif - Autorisation

Date de la convocation : 19 juin 2024 Présidence : Frédéric MARCHE Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 27

PRESENTS: MM. Frédéric MARCHE, David BEAUCOUSIN, Fabrice BERHOU, Rachid ARBI, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, Hawa HAMIDOU, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS:

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU. Madame Sylvie OMONT a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI. Monsieur Rosario TARSIA a donné pouvoir à Monsieur David BEAUCOUSIN. Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE. Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER. Madame Alexandre EMERY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEBALLEUR. Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE. Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU. Madame DEM Clélia a donné pouvoir à Monsieur Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE: Rachid ARBI

RAPPORTEUR: Mélanie DELACOUR

L'Adjointe au Maire en charge de la politique de la ville, des finances et de l'aménagement urbain expose que le projet consiste à transformer l'ancienne maison d'un des deux gardiens du complexe en Etablissement Recevant du Public (ERP) aux fins de proposer une Maison des Associations composée de :

- 3 bureaux associatifs permanents (dont celui du C.O.C Football)
- 1 salle de réunion mutualisée pour toute association du territoire
- Sanitaires communs
- 1 salle de pause/cuisinette commune
- 1 espace de stockage mutualisé au sous-sol
- 1 grand local de stockage pour le club de football au sous-sol

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime pour le financement des travaux de transformation du logement du gardien en Maison des Associations au complexe Sportif - Autorisation

Date de transmission de l'acte :

01/07/2024

Date de réception de l'accusé de

01/07/2024

réception:

Numéro de l'acte :

07-05-2024-55 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

076-217601780-20240627-07-05-2024-55-DE

Date de décision :

27/06/2024

Acte transmis par :

Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

Ce projet de rénovation et de réaffectation de cet ancien logement s'intègre dans un projet global d'aménagement du complexe sportif Ostermeyer en Parc des Sports et de loisirs.

Les eaux pluviales des maisons jumelées seront déconnectées du réseau public. Elles doivent donc être gérées entièrement en infiltration sur la parcelle.

La Ville de Cléon souhaite au travers de ce projet mettre aux normes son établissement (sécurité incendie, accessibilité, etc.), améliorer ses performances thermiques et énergétiques, mais aussi retravailler l'intégration architecturale par le rafraîchissement des façades uniquement sur une des parties de la maison jumelée concernée. Le projet de réhabilitation et de transformation devra conduire à un changement de classe énergétique du bâtiment.

Cet investissement (travaux et maîtrise d'œuvre) estimé à la somme de 311.115,00 € HT (soit 373.338,00 € TTC) est éligible à l'aide du Département dénommée « Locaux d'animation polyvalents », ainsi qu'aux dispositifs de financement d'autres collectivités ou d'autres partenaires institutionnels.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux de		Dotation Politique de	103.561,00 €
Transformation du		la Ville	
logement du gardien	311.115,00€	Subvention	77.779,00€
en Maison des		Département	·
Associations		Subvention	10.516,00 €
		Département	
		Bonification	
		environnementale	
		FACIL MRN	28.518,00 €
		FACIL MRN	28.518,00 €
		bonification sociale	
		écologique	
		Autofinancement	62.223,00 €
		ville	
TOTAL DEPENSES HT	311.115,00 €	TOTAL RECETTES	311.115,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du montant HT.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercice 2024 et suivants.

SOLLICITE une subvention de 88.295,00 € auprès du DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME, correspondant à 28,38 % du montant du projet.



AUTORISE Monsieur Le Maire à engager cette demande de subvention et à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme, Cléon, le 27 juin 2024 Le Maire,

Frédéric MARCHE

Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le 1/07/2024 Transmis en Préfecture le ://07/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon Rue de l'Eglise – 76410 Cléon Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64 www.ville-cleon.fr

